



TARIFS DE PENSION ET DEMI-PENSION - Applicable au 01 septembre 2019

Sur décision de la commission permanente régionale en date du 03 juin 2019

PENSION ET DEMI - PENSION	TARIF ANNUEL 1er/09/2019	Taux de la remise d'ordre	JANV. - MARS	AVRIL - JUILLET	RENTREE - SEPT A DEC
			2ème TRIMESTRE 2019-2020	3ème TRIMESTRE 2019-2020	1er TRIMESTRE 2019-2020
FORFAIT 5 JOURS	516,25 €	2,95 €	153,40 €	156,35 €	206,50 €
FORFAIT 4 JOURS	441,00 €	3,15 €	132,30 €	132,30 €	176,40 €
FORFAIT 2 JOURS*	248,50 €	3,55 €	73,88 €	80,59 €	94,03 €
INTERNAT 4 nuits	1 309,00 €	7,48 €	373,06 €	412,34 €	523,60 €

TARIF REPAS ELEVE Externe et	2018	1er/09/19
	3,65 €	3,65 €

Les cartes sont à créditer préalablement au service de l'intendance du nombre de repas souhaités.

Précisions : Chaque élève doit se munir de sa carte de self pour aller déjeuner. En cas d'oubli, il doit se présenter à l'intendance pour acheter un pass à 0,50 €, en cas de perte ou détérioration de la carte rigide remise gratuitement en début d'année, il devra en acheter une autre au tarif de 3 €.

*Demi-pension 2 jours : jours fixes dans la semaine (en fonction de l'emploi du temps de l'enfant) qui doivent être déterminés dès le début du trimestre soit au plus tard jusqu'à la validation définitive des emplois du temps. Le changement de régime est possible, sur demande écrite de la famille, en fin de trimestre seulement pour le trimestre suivant, soit avant les vacances de Noël pour le trimestre 2 et avant fin mars pour le 3ème trimestre. Tout trimestre commencé est dû.